



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 janvier 2026

Sous la présidence de Mme GARDES Elodie, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le mardi 13 janvier à la salle du Conseil, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Elodie GARDES, Maire,

Présents : Mmes GARDES Elodie, CABANETTES Isabelle et Mrs CALIXTE Alain, PÉGORIER Thierry, SANNIÉ Maxime et SEPTFONDS Sébastien.

Excusé : BANES Walter (procuration à PEGORIER Thierry)

Absents et excusés : DUPUY Serge et FOURNIER Robert.

Nombre de Membres présents au Conseil Municipal : 6

En exercice : 9

Nombre de votants : 7

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée et M. Thierry Pégorier a obtenu la majorité des suffrages. Il a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du PV du conseil municipal du 18 décembre 2025
- Retrait de la délibération n° 25-2025 du 27/11/2025 et vote de la décision modificative n°4 portant sur les comptes d'investissement n° 2111 et n° 1328 - Acquisition commune-Noisiez/Lehuède – exercice budgétaire 2025.
- Réhabilitation du bâtiment communal dit « ancien presbytère » (35 rue de l'Eglise) – Accord de principe pour la conclusion d'un bail à réhabilitation avec l'UES Habiter 12.

Il est décidé de retirer de l'ordre du jour la délibération portant sur la réhabilitation du bâtiment communal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 est validé à l'unanimité.

Délibération n° 01 / 2026

Retrait de la délibération n° 25-2025 du 27/11/2025 et vote de la décision modificative n°4 portant sur les comptes d'investissement n° 2111 et n° 1328 - Acquisition commune-Noisiez/Lehuède – exercice budgétaire 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-10-6 et suivants ;

Vu la délibération n° 27-2022 du 6/7/2022 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023 ;

Vu la délibération n° 10-2025 du 14/04/2025 portant adoption du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n° 14-2025 du 2/7/2025 portant acquisition de parcelles appartenant à M. Noisiez et Mme Lehuède ;

Vu la délibération n° 25-2025 du 27/11/2025 portant virement de crédits ;

Considérant qu'il y a lieu :

- D'une part de retirer la délibération n°25-2025 du 27/11/2025 portant sur la décision modificative n°2 du fait que le tableau est erroné ;
- D'autre part, de prendre une nouvelle délibération portant sur la décision modificative n°4 intégrant le tableau rectifié afin d'inscrire à l'actif les parcelles à leur valeur vénale sur les comptes d'investissement n° 2111 et n° 1328.

	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Fonctionnement				
	TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
Investissement	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
	2111 chap 041	499,00 €	1328 chap 041	499,00 €
	TOTAL	499,00 €	TOTAL	499,00 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :

- De retirer la délibération n°25-2025 du 27/11/2025 portant sur la décision modificative n°2 du fait que le tableau est erroné ;
- De prendre une nouvelle délibération portant sur la décision modificative n°4 intégrant le tableau rectifié et portant sur l'inscription à l'actif les parcelles à leur valeur vénale sur les comptes d'investissement n° 2111 et n° 1328, sur l'exercice budgétaire 2025.

Questions diverses :

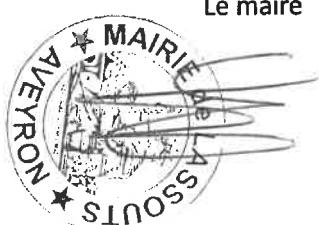
Suite aux intempéries de la fin d'année 2025, une inspection des routes a eu lieu avec le responsable des services techniques de la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère (routes du Laus, du Barrage, le Gourg et route de St Saby).

Des travaux de réfection ont débuté.

Fin de la séance à 23h30

Fait à Lassouts, le 23.1.2026

Le maire



Le secrétaire de séance